



Internat du Lycée Diadème

L'internat est un service rendu aux familles pour permettre aux élèves d'effectuer leurs études dans les meilleures conditions possibles compte tenu de l'éloignement géographique du domicile, des difficultés de transports ou des enseignements spécifiques dispensés au lycée.

Présentation de l'internat :

L'internat du lycée Diadème est mixte, il dispose d'une capacité d'accueil de 362 places. Il est constitué de 8 dortoirs. Les élèves sont répartis par dortoirs en fonction de leur niveau de classe (environ 40 élèves par dortoirs). 8 maîtres d'internat encadrent les élèves à l'internat.

Chaque élève dispose d'un placard pour y ranger ses affaires personnelles. Il doit se munir d'un cadenas (à code de préférence) afin d'éviter les vols. Tout bagage doit être obligatoirement étiqueté au nom, prénom et classe de l'élève. **Chaque élève est responsable de ses effets personnels.**

Les horaires de l'internat :

- 5h35-6h25 : lever, toilette, sortie des dortoirs.
- 6h00-6h55 : petit-déjeuner
- 7h00-16h45 : cours selon l'emploi du temps
- 17h00 : ouverture des dortoirs, douche détente
- 17h45 : fermeture des dortoirs
- 17h45-18h30 : dîner
- 18h50-20h20 : études obligatoires (sauf le mercredi soir)
- 20h30 : Tous les élèves doivent être dans leur dortoir
- 21h00 : extinction des feux.

Le travail scolaire à l'internat :

Les internes ont un temps d'étude obligatoire après le repas les lundis, mardis et jeudis soirs (18h50 à 20h20). Les élèves de seconde ont une étude obligatoire le mercredi après-midi (14h00 à 16h00). Les élèves sont encadrés par les maîtres d'internat et des professeurs volontaires.

Les règles de vie à l'internat pour bien vivre-ensemble :

L'élève doit apporter, une alèse, une paire de draps et deux serviettes de bain (à changer ou à laver toutes les semaines), un oreiller et sa taie, le nécessaire de toilette (brosse à dent, peigne ou brosse, dentifrice, savon, shampoing, coupe-ongles et autres produits), de l'anti-moustique (en spray), chaussettes, des chaussures de sport et des sandalettes ou savates.

Dans le respect de la vie en collectivité, une bonne hygiène s'impose à tous. Les élèves ont la possibilité de prendre des douches le matin et le soir. Les espaces de douche et de la toilette doivent être laissés propres.

Les élèves sont tenus de respecter leur cadre de vie; à défaut, ils participeront à des actions de responsabilisation liées à l'ordre et à la propreté des lieux.

Les élèves qui n'ont pas respecté le règlement de l'internat (consommation d'alcool, de substances illicites, incivilités, violences,..) seront sanctionnés.

Le droit à l'hébergement à l'internat est conditionné à la présence aux cours, tout élève en absence injustifiée en classe est susceptible d'être exclu de l'internat.

Absences à l'internat/ décharge :

Les absences à l'internat doivent demeurer exceptionnelles. En cas d'absences nécessaires, les responsables légaux doivent en informer le service de la vie scolaire par écrit (envoi du courrier de décharge par mail). Le correspondant peut aussi, si besoin, venir récupérer l'élève au lycée. Il doit alors se présenter à la vie scolaire pour signer une décharge. Un élève ne peut pas s'absenter de l'internat sans que le service de vie scolaire n'ait été informé par écrit au préalable.

Le mercredi soir : si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit à l'internat le mercredi soir, vous pouvez signer une décharge valable pour toute l'année scolaire.

Le rôle du correspondant :

Le correspondant est un adulte de confiance désigné par les responsables légaux qui a pour charge de prendre le relais de la famille en cas de nécessité (élève malade, exclusion de l'élève, problème de comportement, fermeture, évacuation d'urgence...).

En cas de changement de coordonnées pendant l'année scolaire, le correspondant doit le signaler à la vie scolaire.

Le WEI/PLEI :

Les élèves qui ne peuvent être accueillis par le correspondant le week-end ou pendant les petites vacances peuvent bénéficier du dispositif WEI/PLEI. Cette demande doit rester exceptionnelle et devra être motivée par écrit.

Les personnels du lycée référents de l'internat et contacts :

- Vie scolaire

Bureau de l'internat	mi@lycpira.education.pf	40.54.26.33
CPE : Fouad TALEB	cpe@lycpira.education.pf	40.54.26.22
CPE : Sandra MAMA	cp2@lycpira.education.pf	40.54.26.21
CPE : Pauline ROBERT	cpe3@lycpira.education.pf	40.54.26.20

- Service médical

Une infirmière et un médecin scolaire sont présents à l'internat certains soirs de la semaine.

Prescilla CHEVALIER	inf@lycpira.education.pf	40.54.26.34/ 89.40.00.93
Malika AUBINEAU	inf2@lycpira.education.pf	40.54.26.35 /89.40.00.93

Les élèves internes doivent se rendre à l'infirmerie **pour les soins** avant le départ de l'infirmière (18h30 le lundi, 18h00 les mardis et jeudis, 17h00 les mercredis et vendredi).

Un médecin généraliste est présent les mardis et jeudis soirs de 17h00 à 19h00: les internes peuvent s'y rendre sur convocation par l'infirmière, adressée par les maitres d'internat ou spontanément pour **une demande de prescription** ou **une consultation**.

Les élèves ne doivent pas posséder de médicaments, l'auto-médication est interdite. Si un traitement lui a été prescrit, l'élève doit se rendre à l'infirmerie pour faire valider son ordonnance et la présenter ensuite au maitre d'internat.

L'ensemble de l'équipe du lycée Diadème se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et accompagner au mieux votre enfant dans son parcours scolaire